



## Congé parental à temps partiel + activité VDI

-----  
Par Meliammc

Bonjour,

Je suis salariée dans une entreprise privée et en congé parental à temps partiel (80%) depuis le mois de décembre. Mes droits à l'aide PrePaRe de la CAF s'arrête fin mai.

Depuis le début de mon congé parental, j'ai dû mettre en suspend ma deuxième activité VDI (indépendante) sur demande de la CAF pour pouvoir bénéficier de l'aide PrePaRe.

J'ai fais la demande auprès de mon employeur pour prolonger mon congé parental à temps partiel (80%) au minimum 6 mois de plus mais je n'aurais plus le droit à l'aide de la CAF.

Ma question est la suivante :

A partir du moment où la CAF ne me verse plus l'aide PrePaRe puis je reprendre mon activité VDI à partir du mois de juin en complément de mon congé parental à temps partiel ?